



PRINCIPES DIRECTEURS DU DOMP/DAM INTÉGRER UNE PERSPECTIVE DE GENRE AU TRAVAIL DES FORCES ARMÉES DES NATIONS UNIES DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

mars 2010

Organisation des Nations Unies

Département des opérations de maintien de la paix

Département de l'appui aux missions



En 2009, le Bureau des affaires militaires et le Groupe pour l'égalité des sexes du Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP) ont lancé le processus de développement des premiers principes directeurs sur l'intégration d'une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les Opérations de Maintien de la Paix. Ces principes se proposent d'améliorer l'efficacité opérationnelle des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies en servant d'outil à la traduction pratique des mandats existants du Conseil de sécurité sur la femme, la paix et la sécurité dans le travail des composantes militaires. Leur objectif est d'aider le personnel militaire à mieux reconnaître et répondre aux priorités sécuritaires de tous les secteurs de la population locale – femmes, hommes, garçons et filles – dans le contexte du maintien de la paix. Par ailleurs,

ils façonnent le contenu des programmes de formation ciblant le personnel militaire du maintien de la paix.

Ces principes directeurs, reconnaissant la nature intégrée des activités du maintien de la paix, se concentrent spécifiquement sur les tâches des soldats de la paix dans un cadre intégré plus large. Les trois sections du document correspondent aux trois niveaux d'engagement militaire du maintien de la paix : les niveaux stratégique, opérationnel et tactique du commandement et des opérations militaires, conformément aux tâches mandatées et aux conditions de travail.

Ces principes directeurs ont été conçus avec la contribution des missions de maintien de la paix, des pays contributeurs de troupes et des partenaires des organisations régionales. Ils seront mis à jour après une période d'essai sur le terrain de deux ans.



PRINCIPES DIRECTEURS DU DOMP/DAM
INTÉGRER UNE PERSPECTIVE DE GENRE AU
TRAVAIL DES FORCES ARMÉES DES NATIONS
UNIES DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN
DE LA PAIX

mars 2010

POINTS DE CONTACT

Bureau du Conseiller Militaire, Département des Opérations de Maintien de la Paix, 380 Madison Avenue, New York.

© ONU DOMP/DAM, 2010. Tous droits réservés.

Ces principes directeurs devraient être effectifs en mars 2010 et révisés au plus tard en mars 2012.

Ce travail peut être reproduit, sous réserve qu'il n'en soit pas fait un usage commercial et que l'ONU DOMP/DAM en soit informé.

Citations suggérées : Principes directeurs du DOMP/DAM : intégrer une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix, 2010.

Image de couverture (recto) : Gardiens de la paix sud-africains profitant d'un moment de répit lors d'une période difficile en République Démocratique du Congo. Septembre 2008. ONU Photo de Marie Frechon.

Image de couverture (verso) : Soldats mongols assistant à un cours de formation sur le déploiement en tant que gardiens de la paix des Nations Unies. Tavan Tolgoi, Mongolie. Juillet 2009. Photo d'Eskinder Debebe.

Conception et présentation : Rick Jones (rick@studioexile.com)

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
A. Objectif	6
B. Cadre d'intervention	7
C. Justification	9
D. Principes directeurs	11
1. Orientations militaires de niveau stratégique	11
2. Activités militaires de niveau opérationnel	21
3. Tâches militaires de niveau tactique	33
Annexe 1. Termes de référence modèles à l'intention du conseiller militaire pour l'égalité des sexes et les points focaux militaires pour l'égalité des sexes dans les missions de maintien de la paix de Nations Unies	44
E. Termes et définitions	47
F. Références	50
G. Suivi et application	51
H. Notes de fin	52

AVANT-PROPOS

Il y a dix ans, le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a fait date en adoptant sa Résolution 1325 (2000) sur la femme, la paix et la sécurité. Aujourd'hui, l'année anniversaire, représente, pour le Bureau des affaires militaires (BAM) du Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP), le moment opportun de publier ses principes directeurs sur *l'Intégration d'une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix*, développés en partenariat avec le Groupe pour l'égalité des sexes de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du DOMP.

La dernière décennie a vu des changements importants dans les activités militaires du maintien de la paix de l'ONU, notamment dans la hausse de la demande de missions de maintien de la paix, la variété des environnements opérationnels et l'expansion des mandats du maintien de la paix définis par le Conseil de Sécurité.

Sur ce fond de changement, l'exécution des tâches militaires dans les missions multidimensionnelles de maintien de la paix s'appuie de plus en plus sur l'engagement avec les populations locales. Savoir identifier les effets différents du travail des soldats de la paix sur les groupes divers de la population locale et y répondre sont donc essentiels à une stratégie qui veut tenir compte des soucis sécuritaires des femmes, des hommes, des filles et des garçons pendant toutes les phases d'une mission de maintien de la paix.

Plus récemment, l'adoption de la Résolution 1820 (2008) du Conseil de Sécurité sur la femme, la paix et la sécurité a renforcé le rôle critique et nécessaire des forces armées dans un conflit pour lutter contre les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles.

Les présents principes directeurs représentent un moyen concret d'augmenter l'efficacité des tâches militaires du maintien de la paix, un outil qui traduit en termes pratiques les mandats en vigueur sur la femme, la paix et la sécurité. Ils sont prévus pour soutenir le personnel militaire actif aux niveaux

stratégique, opérationnel et tactique pour que les priorités et les soucis de tous les secteurs de la population locale – les femmes, les hommes, les filles et les garçons – soient incorporés au processus de planification ainsi qu’aux activités opérationnelles des forces armées dans leur zone d’opération.

Ces principes directeurs contribuent aussi à définir les programmes de formation à l’intention du personnel militaire du maintien de la paix. Dans cette perspective, nous espérons que les pays contributeurs de troupes (PCT) adopteront cet outil et l’incorporeront à leurs activités de planification et de formation préalables au déploiement. Nous souhaitons, par ailleurs, que nos partenaires dans les organisations régionales y trouveront aussi des bénéfices.

Les principes directeurs sont issus d’un processus de consultation intense qui s’est inspiré de visites dans cinq missions de maintien de la paix : la Force des Nations Unies chargée d’observer le dégageant en Syrie (FNUOD) ; les Opérations hybrides Union africaine-Nations Unies au Darfour/Soudan (MINUAD) ; la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ; la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), en vue de communiquer avec les militaires, le personnel des autres composantes de maintien de la paix, les entités partenaires de l’ONU, les autorités locales et les populations civiles. Le document initial élaboré au terme de ce processus a été soumis aux commentaires de toutes les missions de maintien de la paix. Et le dernier élément du processus consultatif a réuni les représentants de 14 PCT ainsi que les représentants d’organisations régionales, dont l’Union Africaine, l’Union Européenne, l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord, et les organisations partenaires non gouvernementales pour étudier et homologuer la première version des principes directeurs. Je tiens à remercier plus particulièrement les membres du Groupe de travail établi par le BAM et le groupe pour l’égalité des sexes, qui ont coordonné l’ensemble de ce processus.

Dans les mois à venir, le BAM travaillera avec les missions de maintien de la paix en soutien de l’application de ces principes directeurs. Je suis sûr que notre progrès à cet égard servira à renforcer l’impact et la durabilité des opérations militaires de l’ONU et à créer une base solide aux transitions paisibles et démocratiques dans les pays et les régions de déploiement. ■



Le Général Chikadibia Isaac Obiakor
Conseiller militaire, Bureau des affaires militaires
Département des opérations de maintien de la paix

le 1 mars 2010

OBJECTIF

Les principes directeurs sexospécifiques relatifs à *l'Intégration d'une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix* ont pour objectif de soutenir la traduction pratique des mandats actuels sur la femme, la paix et la sécurité à l'intention du personnel militaire du maintien de la paix des Nations Unies (ONU). Ils se basent sur le travail entrepris par le Bureau des affaires militaires (BAM) et le Groupe pour l'égalité des sexes de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation (DPET) du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP).

Ces principes serviront aux pays contributeurs de troupes (PCT) et aux composantes militaires des missions sur le terrain. Ils contribueront à définir les objectifs de constitution de forces en conformité aux besoins opérationnels particuliers relatifs à la sélection et le déploiement de personnel militaire masculin et féminin, aux préparations préalables au déploiement et à la formation du personnel militaire. Ils représenteront, par ailleurs, un complément supplémentaire au 'Paquet d'information sur l'intégration des sexospécificités' fourni aux PCT par le DOMP en vue de la formation préalable au déploiement.

Les principes directeurs sont envisagés aussi comme un soutien à une réponse plus intégrée par les soldats de la paix, les autres composantes de maintien de la paix d'une mission, les entités de l'ONU et les organisations non gouvernementales qui mettent en œuvre les mandats du Conseil de sécurité sur la femme, la paix et la sécurité.

Ces principes sont issus d'un travail de collaboration entre le BAM et le Groupe de l'égalité des sexes. Le processus de développement a incorporé la consultation du DOMP et de toutes les missions de maintien de la paix, dont des visites à cinq missions disposant de mandats militaires divergents. Un atelier d'homologation pour consulter les PCT et les partenaires des organisations régionales a également fait partie du processus. ■

CADRE D'INTERVENTION

Ces principes directeurs sont prévus à l'emploi de l'ensemble du personnel militaire dans les missions de maintien de la paix de l'ONU. Ils serviront de soutien aux chefs de mission, aux chefs des composantes militaires, aux planificateurs, aux analystes d'information, aux observateurs militaires de l'ONU, aux chefs d'état-major et aux commandants de contingent. Ils représentent une orientation supplémentaire pour le BAM dans ses fonctions de planification et de gestion au Siège de l'ONU, à New York.

Les principes directeurs sont pertinents aussi aux organisations régionales qui participent aux activités de maintien de la paix aux côtés de l'ONU. Dans ce cadre, ils doivent servir de complément aux orientations existantes développées par les partenaires régionaux pour faire avancer l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité.

Les trois sections dans lesquelles les principes directeurs sont présentés, correspondent aux trois niveaux d'engagement militaire dans le maintien de la paix : les niveaux stratégique, opérationnel et tactique du commandement et des opérations militaires, selon les tâches mandatés et les conditions de travail.

- *L'orientation de niveau stratégique s'adresse aux différents bureaux/groupes du BAM au Siège de l'ONU.*
- *L'orientation de niveau opérationnel s'adresse aux composantes militaires au quartier général des forces dans les missions de maintien de la paix.*
- *L'orientation de niveau tactique s'adresse au personnel militaire déployé sur le terrain.*

La composante militaire d'une mission de maintien de la paix n'a pas systématiquement le rôle principal et ne détient pas toujours à elle seule la responsabilité de la mise en œuvre des tâches présentées dans les principes

directeurs. Ainsi, quand il existe le besoin d'une approche intégrée et que l'intervention d'autres composantes de la mission est nécessaire, les principes directeurs précisent le rôle et les actions spécifiques aux forces armées dans le contexte plus large d'activités intégrées. ■

JUSTIFICATION

Pour augmenter le rôle joué par les femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, jusqu'à présent, quatre résolutions spécifiques sur la femme, la paix et la sécurité : la Résolution 1325 (2000), la Résolution 1820 (2008), la Résolution 1888 (2009) et la Résolution 1889 (2009). Ces mandats, entre autres, obligent les missions à élargir la participation des femmes dans les processus de décision à la suite d'un conflit, à prévenir les violences sexuelles, à protéger les individus, dont les femmes et les filles, à renforcer la présence du personnel féminin de maintien de la paix et à former systématiquement tous les soldats de la paix à répondre aux problèmes liés à la différence des sexes dans leur travail.¹

En 2006, le DOMP a adopté sa 'Directive politique sur l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix', qui définit les principes et les obligations d'application des mandats de l'ONU sur la femme, la paix et la sécurité au travail de toutes les composantes du maintien de la paix.

La fonction des composantes militaires dans les missions de maintien de la paix se résume principalement à fournir un milieu sûr comme condition préalable à l'avancement des autres éléments des accords de paix dans les milieux de conflit souvent très compliqués, où les parties au conflit sont des acteurs étatiques et non étatiques, et où les populations civiles sont souvent impliquées en tant que combattants ou victimes. Ce type de contexte exige le plus souvent une interaction directe entre les soldats de la paix et les populations locales.

Les activités des composantes militaires ont, par ailleurs, un impact direct sur la population locale dans les pays et les régions qui accueillent une mission de maintien de la paix. L'identification et la réponse aux impacts différentiels du travail des soldats de la paix sur les différents groupes de la population locale représentent donc une stratégie nécessaire pour répondre aux soucis

sécuritaires des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans toutes les phases d'une mission de maintien de la paix. Cette approche nécessite l'utilisation de l'expertise du personnel militaire masculin et féminin pour arriver à une efficacité opérationnelle maximale.

La nature intégrée de plusieurs opérations actuelles de maintien de la paix de l'ONU est telle que la mise en œuvre des tâches mandatées, dont les opérations d'information, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), les réformes de la défense et du secteur sécuritaire, le soutien d'activités humanitaires et la protection de civils, demande le plus souvent l'interaction et la liaison entre les composantes militaires, policières et civiles des missions de maintien de la paix.

Les principes directeurs pour *Intégrer une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix*, tout en reconnaissant la nature intégrée des activités de maintien de la paix, sont conçus pour adresser uniquement les tâches des soldats de la paix dans le cadre plus large de l'intégration. Cette approche s'appuie sur les orientations concernant la différence des sexes développées à l'intention des composantes de police et certaines composantes civiles des missions de maintien de la paix. ■

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Orientations militaires de niveau stratégique

Au niveau stratégique, les activités du personnel militaire du maintien de la paix de l'ONU se composent du développement d'orientations militaires stratégiques, de la planification militaire, de la constitution de forces, des opérations en cours et du soutien des PCT, notamment en termes de conseils opérationnels.

1.1. Objectifs relatifs à l'égalité des sexes pour les orientations de niveau stratégique

- Les orientations et les politiques stratégiques militaires incorporent les principes et les objectifs appropriés des mandats sur la femme, la paix et la sécurité.
- La planification des opérations militaires et la liaison avec les autres composantes de la mission comprennent l'évaluation des différences dans les priorités sécuritaires des femmes et des hommes locaux et de leur contribution potentielle à la mise en œuvre du mandat.
- La planification pour améliorer les conditions de service évalue et répond aux besoins particuliers du personnel militaire masculin et féminin qui sera déployé.
- La planification et les activités de constitution des forces incorporent des stratégies pour améliorer progressivement l'équilibre entre le nombre de soldats de la paix hommes et femmes.
- Les activités relatives au suivi et aux rapports des composantes militaires dans les missions de maintien de la paix tiennent compte du progrès des efforts militaires dans l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité.

- Les conseils et le soutien opérationnel aux pays contributeurs de troupes (PCT) met l'accent sur les principes des droits de l'homme, notamment sur les droits des femmes et des filles et sur leur participation égale aux processus de paix.²

Il suit une présentation plus détaillée des considérations relatives à la différence des sexes dans chacun des objectifs ci-dessus, avec une liste récapitulative à la fin de la section.

1.2. Considérations relatives à la différence des sexes dans les orientations de niveau stratégique

Orientations et politiques stratégiques militaires

Les conflits armés ont des effets différents sur les femmes et les hommes, ce qui implique que les plans et les stratégies des missions de maintien de la paix visant la protection des civils et la promotion de processus de paix inclusives doivent s'accompagner d'une analyse des différents impacts du conflit sur les femmes et les hommes, et assimiler des stratégies qui répondent à ces questions. Le cadre politique et la planification militaire de niveau stratégique définissent les paramètres dans lesquels les forces armées des missions de maintien de la paix agissent. Le développement de politiques et d'orientations à l'intention des soldats de la paix doit donc mettre l'accent sur l'engagement de l'Organisation à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces orientations doivent être suivies d'une formation du personnel militaire du maintien de la paix avant et pendant son déploiement dans les missions.

Le Bureau des affaires militaires s'assure que les briefings du Conseiller Militaire aux Pays Contributeurs de Troupes soulignent l'importance de l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité dans l'amélioration du succès opérationnel du travail militaire.

Planification des opérations militaires

Les femmes et les hommes disposent d'un accès à différents types et sources d'information relatives aux risques et aux menaces sécuritaires dans la zone d'opération. Par conséquent, pour arriver à une vue globale du milieu sécuritaire, les processus de planification des missions de maintien de la paix de

l'ONU doivent consulter et s'appuyer sur les perspectives des femmes et des hommes pour dessiner un tableau d'ensemble du milieu sécuritaire, à commencer avec la phase d'évaluation technique. Cette approche permettra aux thèmes liés à la différence des sexes d'influencer les plans stratégiques militaires et contribuer à la planification et à l'application futures pendant toute la durée d'une mission de maintien de la paix, aux niveaux opérationnels et tactiques.

Les activités de planification militaire doivent tenir compte aussi de la nature des rapports entre les sexes dans la zone d'opération, notamment en termes des soucis sécuritaires différents des femmes et des hommes. Les processus de planification doivent éviter de faire des femmes des victimes stéréotypées. Ils doivent plutôt procéder à une évaluation plus inventive de la manière dont les hommes et les femmes peuvent contribuer à la consolidation de la paix.

Les planificateurs militaires doivent s'assurer d'un bon rapport de travail avec les spécialistes de la condition féminine dans la mission de maintien de la paix pour améliorer le partage d'information. Ces spécialistes permettent



▲ Gardiens de la paix ghanéens à Buchanan, Liberia. Avril 2003.
Photo ONU de Christopher Herwig.

une assimilation plus aisée des perspectives de femmes à l'analyse et à l'évaluation de l'information, ce qui contribuera, par la suite, à la planification du commandant des forces et l'exécution des tâches mandatées.

La planification militaire pour améliorer les conditions de service

Dans la planification des besoins en personnel militaire, il est nécessaire de donner la priorité aux mesures qui encouragent la création de milieux de travail qui tiennent compte de la différence des sexes. La planification des activités doit anticiper le besoin de logements et d'installations sanitaires séparés, conformément aux normes établies de l'ONU et doit faire état des besoins en termes de services gynécologiques des femmes soldats de la paix.³ Les évaluations techniques avant le déploiement de la mission doivent tenir compte de ces besoins et assurer que des installations adéquates et d'autres provisions sont en place pour répondre aux besoins des femmes et des hommes soldats de la paix. Les provisions budgétaires doivent aussi être fixées pour répondre à ces besoins.

Les programmes d'initiation et de formation en mission doivent incorporer une séance qui cible le harcèlement sexuel sur le lieu de travail – comment le prévenir, comment l'arrêter et comment y répondre.

Constitution des forces

Le processus de planification représente le point de départ de la définition des besoins de personnel des missions de maintien de la paix. L'impératif opérationnel d'une masse critique de femmes soldats de la paix est largement reconnu, car il permet un meilleur accès aux femmes en soutien de la mise en œuvre des mandats dans les milieux sortant de conflit. Tous les processus qui soutiennent la constitution des forces, dont les visites d'évaluation aux PCT, doivent mettre l'accent sur l'impératif opérationnel de déployer des équipes (de sexe) mixtes dans les zones d'opération.⁴

Le déploiement du personnel militaire féminin dans toutes les catégories de tâches militaires doit avoir la priorité dès les premières phases du processus de déploiement, car on donne ainsi le ton aux déploiements élargis de femmes dans les phases subséquentes. La composition des contingents initiaux qui se déploient dans les missions de maintien de la paix offre une première occasion de garantir la présence de femmes soldats de la paix dans ces équipes.

Suivi et rapports

Conformément à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité, le DOMP est obligé d'incorporer ses progrès relatifs à l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix lors de ses présentations, aux rapports du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité, et aux rapports spéciaux et thématiques. Le suivi et les rapports sur les activités des composantes militaires dans les opérations de maintien de la paix doivent souligner les progrès dans l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité. Cela encouragerait une meilleure compréhension de la population affectée par le conflit et permettrait une meilleure réponse aux problèmes et aux menaces sécuritaires auxquels les différents secteurs de la population font face. Par exemple, les rapports sur le niveau d'engagement des femmes au combat serviraient de base à un mandat du Conseil de sécurité indiquant au DOMP d'inclure les femmes associées aux forces combattantes dans les programmes DDR.

L'emploi de données ventilées par sexe dans les rapports peut aussi améliorer les processus de planification des opérations militaires et civiles. L'information sur le nombre d'ex-combattantes, par exemple, peut servir de base à la planification adéquate du déploiement du nombre nécessaire d'observatrices militaires à l'appui de leur désarmement.

Conseils opérationnels et soutien aux pays contributeurs de troupes

Le DOMP a une position stratégique, étant donné les conseils opérationnels qu'il fournit aux PCT, pour soutenir les États Membres dans la mise en conformité de leurs politiques nationales de maintien de la paix aux normes internationales sur les droits de la femme et l'égalité des sexes. Cette position peut lui permettre de renverser des pratiques discriminatoires dans le recrutement et le déploiement de femmes.

Une norme semblable doit informer les activités de formation préalable au déploiement, pour que la formation sur l'égalité des sexes et le maintien de la paix devienne obligatoire aux soldats de la paix potentiels. Cette formation contribuerait à renseigner le personnel militaire sur les mandats actuels relatifs à la femme, la paix et la sécurité et sur la pertinence de ces mandats par rapport au succès des activités militaires. Le matériel normalisé de formation sur l'importance de l'égalité des sexes, qui est proposé aux centres de formation au maintien de la paix par le DOMP, doit incorporer l'évolution



▲ Gardiens de la paix népalais à une parade. Port-au-Prince, Haïti. Mars 2009.
Photo ONU de Logan Abassi.

des exemples de bonnes pratiques concernant les interventions militaires pour appliquer les mandats sur la femme, la paix et la sécurité.

Les conseils opérationnels aux États Membres doivent également mettre l'accent sur l'importance de nommer un point focal pour l'égalité des sexes dans chaque contingent militaire, avec des termes de référence explicites. Le point focal militaire pour l'égalité des sexes proposerait des conseils aux commandants de contingent sur la manière dont une perspective de genre peut améliorer l'efficacité et le rendement des tâches opérationnelles du contingent. Les points focaux pour l'égalité des sexes serviraient de liaisons principales entre le contingent et le Bureau du conseiller sur l'égalité des sexes de la mission de maintien de la paix.

Liste récapitulative : Orientations militaires de niveau stratégique

Politiques et orientations stratégiques militaires	
✓	Mettre l'accent, dans toutes les orientations militaires, y compris les directives des commandants des forces et les priorités des politiques militaires, sur la valeur des contributions de la population locale, notamment celles des femmes, pour améliorer la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix.
✓	Incorporer à toutes les orientations et priorités politiques militaires des provisions qui augmentent la protection des femmes et des filles dans les zones de déploiement militaire, en conformité aux tâches mandatées.
✓	Assurer que les documents d'orientation politique et opérationnelle et les communications verbales utilisés par le personnel militaire utilisent une formulation et une substance tenant compte du genre.
✓	Inclure une présentation des conseillers pour l'égalité des sexes au niveau de la mission et au Siège de l'ONU dans le programme d'initiation de tous les commandants de forces.
✓	Demander que les commandants militaires incorporent à leurs rapports de fin d'affectation un examen de leurs efforts d'intégration des questions de genre aux activités militaires.
✓	Demander que les cellules d'information donnent un temps suffisant à la formation en cours de mission de l'ensemble du personnel militaire sur la pertinence des soucis de l'égalité des sexes dans les tâches militaires du maintien de la paix.
✓	Préconiser et appuyer les processus d'exclusion de toute personne contre laquelle il existe des allégations et des preuves fiables de crimes, dont les méfaits de nature sexuelle, des forces de sécurité nationales.
Planification des opérations militaires	
✓	Incorporer à tous les documents de planification stratégique, y compris les concepts d'opérations et les besoins de forces, des provisions sur le renforcement de la participation de femmes locales aux activités de maintien de la paix et sur l'augmentation de la protection des femmes et des filles.
✓	Inclure des indicateurs spécifiques relatifs à l'égalité des sexes dans les documents de planification stratégique militaire pour améliorer le suivi du progrès de la mise en œuvre des mandats sur la femme, la paix et la sécurité.
✓	Définir les risques sécuritaires auxquels les femmes sont confrontées et les intégrer aux évaluations globales de risques dans la zone d'opération.
✓	Ajouter les organisations non affiliées de femmes locales au réseau des contacts dans la société civile pour influencer les activités de planification militaire pendant les missions d'évaluation technique et à toutes les étapes de planification de la mission.
Planification militaire pour améliorer les conditions de service	
✓	Assurer que les missions d'évaluation technique déployées avant la création ou la restructuration des missions de maintien de la paix, tiennent également compte des besoins des femmes et des hommes soldats de la paix qui seront déployés, notamment par moyen d'une étude complète des logements et les autres installations sur le terrain, pour garantir qu'ils satisfont aux conditions de vie de base et des besoins de tous.

✓	Vérifier que les camps proposent des logements et des installations sanitaires séparés pour le personnel militaire masculin et féminin, selon les besoins.
✓	Garantir que le Service médical offre l'accès aux services gynécologiques aux femmes soldats de la paix.
✓	Renseigner les PCT sur les provisions en termes de bien-être du personnel (telles que le matériel sportif, le bien-être spirituel et d'autres activités) qui sont disponibles aux femmes et aux hommes dans les missions auxquelles ils se déploient.
✓	Demander que le quartier général des forces prévoie une formation obligatoire en cours de mission pour tous les soldats de la paix sur la manière de prévenir et d'arrêter le harcèlement sexuel.

Constitution des forces

✓	Préconiser un déploiement du personnel militaire qui préserve un équilibre entre les sexes dans toutes les catégories et la promotion de personnel féminin à des postes de commandement importants dans les missions de maintien de la paix.
✓	Encourager les PCT à chercher à égaler, dans la mesure du possible, le pourcentage de personnel militaire féminin affecté aux missions de maintien de la paix de l'ONU et le pourcentage total des femmes dans leurs forces armées nationales, comme norme minima.
✓	Revoir les descriptions d'emploi du personnel militaire pour refléter les besoins opérationnels actuels des opérations de maintien de la paix de l'ONU, et demander aux PCT de déployer un personnel militaire féminin disposant des compétences qui correspondent aux besoins.
✓	Indiquer le besoin opérationnel de personnel militaire féminin dans le développement des besoins de forces.
✓	Préciser dans le mémorandum d'accord avec chaque PCT les réalités opérationnelles dans la zone de la mission qui exigent le déploiement de femmes soldats de la paix, comme par exemple la présence d'ex-combattantes.
✓	Inclure les besoins minimum de déploiement de femmes dans l'annexe personnel du mémorandum d'accord avec un PCT.
✓	Encourager les PCT à considérer le déploiement de femmes officiers dans une variété de tâches, dont les postes humanitaires, logistiques, de génie et de communications, ainsi que des fonctions de police militaire.
✓	Incorporer aux termes de référence des visites d'évaluation aux PCT un examen du progrès dans les efforts des États Membres pour équilibrer la proportionnalité d'hommes et de femmes déployés dans les opérations de maintien de la paix.
✓	Ventiler par sexe toutes les statistiques internes et publiques sur le déploiement du personnel militaire aux opérations de maintien de la paix.
✓	Solliciter le déploiement d'équipes mixtes de soldats de la paix, notamment dans les zones isolées, et tenir compte de la valeur opérationnelle du déploiement de femmes soldats de la paix en groupes de deux, selon les besoins.

✓	Surveiller et augmenter, selon les besoins, le logement et les installations sanitaires pour le personnel militaire féminin et masculin pour refléter les changements dans le nombre de personnes déployées.
✓	Composer les provisions budgétaires nécessaires à l'amélioration du service du personnel militaire féminin et masculin.
✓	Préconiser avant tout roulement auprès des PCT le déploiement de femmes soldats de la paix et demander la rétention des déploiements de femmes ou l'augmentation des pourcentages existants.

Suivi et rapports

✓	Ajouter au programme de la conférence annuelle des chefs de composante militaire un examen du progrès des efforts de soldats de la paix à mettre en œuvre les mandats sur la femme, la paix et la sécurité.
✓	Incorporer les analyses sur la valeur opérationnelle d'une présence militaire diverse (du point de vue des sexes) dans le maintien de la paix aux rapports périodiques et annuels du BAM.
✓	Employer des données ventilées par sexe dans tous les rapports obligatoires.
✓	Incorporer aux termes de référence des visites de suivi un examen du progrès des efforts des soldats de la paix dans la mise en œuvre les mandats sur la femme, la paix et la sécurité.

Soutien et conseils opérationnels aux PCT

✓	Encourager les PCT à faire conformer les politiques de leurs forces armées nationales, y compris celles sur le maintien de la paix, aux politiques nationales et mondiales sur l'égalité des sexes.
✓	Encourager les PCT à appliquer les éléments relatifs à l'égalité des sexes des <i>Principes directeurs sur les rôles et les normes de formation des experts militaires en mission</i> , ainsi que la 'Directive sur le soutien à la formation militaire et police préalable au déploiement dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU'.
✓	Demander que les PCT mettent en contexte leur formation préalable au déploiement pour répondre aux réalités opérationnelles des pays de déploiement, notamment les effets du conflit sur les rapports entre les sexes ainsi que le rôle et la participation de femmes.
✓	Encourager les PCT à intégrer les modules de formation sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme au programme national de la formation du personnel des forces armées.
✓	Pendant les visites aux PCT avant le déploiement, discuter et examiner les provisions en place pour accommoder les besoins du personnel militaire masculin et féminin.
✓	Assurer que le personnel militaire féminin prévu au déploiement est consulté pour évaluer ses attentes et répondre aux soucis avant le déploiement.
✓	Demander que les PCT incorporent une formation particulière pour les officiers femmes et hommes sur l'emploi de véhicules quatre-quatre (4x4) dans les programmes de formation des observateurs militaires, avec une attention particulière aux femmes.

✓	Demander aux PCT d'assurer que les vêtements militaires, y compris les uniformes de combat et les bottes militaires, sont prévus aussi aux mensurations des femmes.
✓	Demander que les PCT enregistrent des données ventilées par sexe sur le nombre d'hommes et de femmes militaires dans les grades professionnels différents de leurs forces armées nationales.
✓	Encourager les PCT à entretenir un registre du personnel militaire féminin ayant l'expérience du maintien de la paix dont le redéploiement futur est possible et/ou qui peuvent appuyer la formation ou servir de mentor aux futures femmes soldats de la paix.
✓	Demander que les PCT nomment un point focal pour l'égalité des sexes dans chaque contingent militaire avec des termes de références clairs.
✓	Encourager les PCT à nommer un responsable de soutien psychologique et de bien-être dans chaque contingent, en donnant une chance égale à la candidature des hommes et des femmes.
✓	Demander que les PCT évaluent, dans les enquêtes de rapatriement, l'impact opérationnel du déploiement de personnel féminin, ainsi que les obstacles à et, respectivement, les possibilités d'augmentation de leur déploiement.

2. Activités militaires de niveau opérationnel

Le niveau opérationnel, englobe une variété de tâches militaires nécessaires à la traduction des orientations et directions stratégiques du concept militaire des opérations aux responsabilités et à la coordination sur le terrain, en conformité avec le mandat de la mission. Selon le champ d'application du mandat, les tâches militaires peuvent comprendre les activités de protection, les opérations d'information, le suivi et la vérification de l'application des accords de paix, la liaison et le soutien des forces de sécurité nationales.

2.1. Objectifs de l'égalité des sexes dans les activités de niveau opérationnel

- Les activités de protection militaire, y compris les mesures de protection des civils, de soutien de la prestation de l'assistance humanitaire et de protection des installations et du personnel de l'ONU, répondent aux priorités des femmes et des hommes.
- Les activités de soutien sécuritaire tiennent compte (dans la planification et la mise en œuvre) des effets sur les femmes et du rôle et de la contribution des femmes dans les processus de paix et de sécurité.
- Les activités de suivi et de contrôle entreprises par la composante militaire des opérations de maintien de la paix s'appuient sur les contributions et les perspectives des femmes et des hommes du pays hôte.
- Les activités de liaison militaire dans la zone d'opération encouragent une approche intégrée de la mise en œuvre des mandats sur la femme, la paix et la sécurité.

Il suit une présentation plus détaillée des considérations relatives à la différence des sexes dans chacun des objectifs ci-dessus, avec une liste récapitulative à la fin de la section.

2.2. Considérations relatives à la différence des sexes dans les activités de niveau opérationnel

Activités de protection militaire

La planification de niveau opérationnel en vue des activités de protection des civils doit incorporer des orientations qui permettront aux commandants du niveau tactique de répondre aux défis de la protection particulière aux

femmes et aux filles. Les planificateurs militaires doivent consulter le groupe de l'égalité des sexes et les autres composantes de la mission qui ont un accès plus direct aux femmes de la population locale. Cette consultation continue donnera une vue d'ensemble des défis de la protection des femmes dans la communauté.

Quand les forces armées s'engagent à faciliter les activités humanitaires, la planification opérationnelle en vue de l'exécution de ces tâches doit établir une liaison entre les points focaux militaires pour l'égalité des sexes et les organisations de femmes dans la zone d'opération, et tenir compte des rapports de pouvoir dans la communauté pour garantir que les femmes ont un accès égal aux services et à l'assistance. Il est important de porter l'attention aux membres les plus vulnérables de la population, dont les personnes âgées, les femmes enceintes et allaitantes. Rehausser la sécurité des femmes, selon les besoins, pour leur garantir un transport sûr de l'aide humanitaire depuis les points de livraison aux logements est également essentiel dans ce contexte.

La présence de personnel militaire féminin peut augmenter l'efficacité des stratégies de protection et de réponse, car les femmes et les enfants sont plus susceptibles de se confier aux femmes soldats de la paix – c'est le cas, en



▲ Membre d'une équipe médicale pakistanaise traitant une patiente locale à Ed-Damazin, Soudan. Novembre 2008. Photo ONU de Johann Hattingh.

particulier, des victimes de violences sexuelles. En l'absence de personnel militaire féminin, les femmes agents de police peuvent collaborer avec les hommes officiers militaires pour assurer un travail de proximité efficace auprès des femmes locales.

Les opérations militaires de protection du personnel et des actifs de l'ONU doivent s'assurer que les organisations humanitaires qui s'occupent des victimes de violences sexuelles disposent d'un accès sécurisé dans la prestation de l'aide et dans leurs visites à ces victimes.

L'évacuation du personnel de maintien de la paix de différentes zones de la mission peut entraîner plus de risques dans la protection des populations locales, notamment des femmes et des filles. La planification militaire de l'évacuation du personnel doit donc inclure le conseiller pour l'égalité des sexes en tant que personnel essentiel, ce qui faciliterait la liaison avec les organisations locales de femmes et permettrait à la mission de mieux répondre aux risques sécuritaires des femmes et des hommes.

Il est important de rappeler aux soldats de la paix leur besoin de respecter les normes de conduite professionnelle les plus élevées dans l'exécution de leurs tâches de protection des civils, et les mesures punitives qui seraient engagées contre ceux qui violent les droits des civils, en particulier les femmes et les filles, qu'ils ont le mandat de protéger.

Activités de soutien militaire

Désarmement, Démobilisation et Réintégration : la planification opérationnelle des activités militaires à l'appui des programmes DDR doit tenir compte du rôle accru des femmes et des filles en tant que combattantes et personnes associées aux forces combattantes. Il est donc important de prendre des dispositions pour les inclure et leur donner accès aux programmes DDR. La conception et le plan des sites de cantonnement doivent incorporer des logements séparés pour les ex-combattants hommes et femmes et garantir une sécurité adéquate pour protéger les femmes des risques de violences sexuelles. Les programmes rémunérateurs pour la réintégration des ex-combattants démobilisés doivent aussi s'organiser de manière à répondre aux besoins des hommes et des femmes. Un nombre suffisant d'observatrices militaires doit également être présent pour surveiller l'examen des ex-combattantes.

Les programmes DDR holistiques doivent incorporer le soutien des besoins psychosociaux et médicaux des ex-combattants, en particulier les victimes de

viol. La planification des programmes DDR a donc besoin de partenariats avec les autres composantes de la mission et les partenaires du système de l'ONU qui peuvent appuyer la prestation de soutien psychosocial et médical aux ex-combattants hommes et femmes et aux femmes et aux filles associées aux forces combattantes, qui ont pu être les victimes de violences sexuelles.

Les interventions militaires en soutien aux programmes DDR qui tiennent compte de la différence des sexes doivent inclure la collaboration avec le conseiller pour l'égalité des sexes de la mission en soutien du travail de proximité ciblant les ex-combattantes qui, par peur de stigmatisation sociale, évitent de participer aux programmes DDR. Cette approche permettrait aussi aux femmes qui ont joué plusieurs rôles pendant le conflit – aussi bien les fonctions de soutien en tant que femmes associées aux forces combattantes que le combat actif – d'être incluses dans les programmes DDR. La consultation des organisations de femmes pendant la planification des programmes de réintégration est important aussi, car elle garantit que les programmes de réintégration sociale sont inclusifs et qu'ils répondent aux priorités des femmes et des hommes dans la communauté locale.

Sécurité électorale : la planification opérationnelle de la prestation de sécurité électorale par les soldats de la paix donne l'occasion d'évaluer et de répondre aux risques sécuritaires qui empêcheraient la participation entière des femmes aux processus électoraux, en tant qu'électrices ou candidates. Les femmes dans les zones isolées peuvent encourir des risques sécuritaires dans l'accès à l'enregistrement ou aux bureaux de vote pendant un scrutin, ce qui peut justifier le déploiement de personnel militaire sur les routes qui présentent des dangers à la protection des femmes.

Le déploiement d'équipes militaires mixtes pour la sécurité électorale peut faciliter les contacts avec les électrices, qui sont susceptibles de communiquer plus facilement avec le personnel féminin pendant les élections.

Dans certains contextes où, traditionnellement, les femmes n'ont pas joué un rôle actif dans la politique, les femmes qui se portent candidates peuvent faire face à l'intimidation ou au harcèlement des hommes politiques. La planification de la sécurité des élections doit donc incorporer une évaluation des risques sécuritaires encourus par les candidats hommes et femmes.

Soutien des forces nationales de sécurité : les soldats de la paix sont de plus en plus sollicités pour assurer un soutien de mentorat, de conseil et de forma-

tion aux forces militaires du pays hôte. Cette demande offre l'occasion de souligner les principes de l'égalité des sexes et les droits égaux des femmes.

Le rôle consultatif des soldats de la paix auprès des forces armées nationales présente l'occasion d'encourager l'adoption de politiques et de mesures qui font avancer l'égalité des possibilités de carrières des femmes et des hommes. La priorisation des orientations sur l'adoption de mesures de prévention et de réponse au harcèlement sexuel dans les forces armées doit aussi profiter des occasions vues plus haut.

Le soutien à la formation des forces nationales de sécurité doit incorporer une instruction qui met l'accent sur les engagements mondiaux et nationaux relatifs à l'égalité des sexes et des droits de l'homme et qui présente les normes internationales en vigueur sur la protection des droits de la femme, notamment par rapport au rôle des forces nationales de sécurité dans la prévention des violations des droits des femmes. Ce soutien doit donner des orientations pour aider les forces de sécurité nationales à prévenir les violences



▲ Officiers militaires féminines escaladant une échelle en corde lors d'un entraînement, 2009. Forces Armées Libanaises.

sexuelles et d'en protéger les femmes et les filles, souligner l'importance d'une approche de tolérance zéro à ces crimes par les forces nationales de sécurité, et mettre l'accent sur le rôle des forces armées nationales en tant que protecteurs de la population civile. Les conseils doivent aussi préconiser l'accès égal à la participation du personnel masculin et féminin des forces nationales armées dans les activités de formation.

Dans leurs conseils aux forces armées nationales, les soldats de la paix doivent encourager le recrutement de femmes dans les forces armées à tous les niveaux et souligner la valeur de la participation des femmes à l'efficacité opérationnelle des forces. L'accent doit aussi être mis sur le soutien d'un examen des critères de sélection, pour garantir qu'ils n'établissent pas une discrimination injuste contre le recrutement des femmes. Les programmes spéciaux pour augmenter les possibilités professionnelles des femmes doivent être proposés aussi, le cas échéant.

Le rôle de mentor des soldats de la paix envers leurs homologues des forces armées du pays hôte offre l'occasion de montrer l'exemple, à la fois en termes du profil des soldats de la paix et de leurs normes de conduite. Le déploiement de femmes soldats de la paix peut servir de modèle pour faciliter le recrutement des femmes locales dans les forces de sécurité nationales. De valeur égale est le rôle normatif des soldats de la paix dans leur conduite et leur discipline. Les soldats de la paix militaires doivent respecter les normes de professionnalisme militaire les plus élevées et se conformer strictement à une politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation sexuelle et d'abus des femmes et des filles que leur déploiement doit également protéger.

Appui à la mission : une considération égale doit être prêtée au personnel militaire féminin et masculin par rapport à la performance des fonctions de soutien à la mission, dont les fonctions associées à la médecine, au génie, aux réserves, aux transports et à l'aviation. Il est important de demander aux PCT de nommer des femmes et des hommes qui ont les compétences nécessaires à ces rôles d'appui à la mission.

La planification opérationnelle doit garantir la disponibilité de services gynécologiques aux femmes dans les hôpitaux de niveau II, les kits sanitaires mensuels pour les femmes (dans les commandes d'approvisionnement) et des logements et des salles de bains séparés pour les hommes et les femmes. Si le nombre du personnel militaire masculin ou féminin augmente, il faut ajuster le logement et les installations sanitaires selon le changement du déploiement.

Activités de suivi et de contrôle

Les tâches de suivi et de contrôle, dont les opérations de patrouille, d'enquête et d'information, connaissent une amélioration importante quand la communication existe avec les femmes locales, car elle facilite l'appréciation de la situation. Dans les contextes où les femmes s'engagent à des activités de commerce en plein air, par exemple, elles sont souvent à l'écoute et ressentent mieux les changements à l'environnement sécuritaire. Il faut donc que le personnel militaire aille « où les femmes sont ». Cette stratégie peut nécessiter plus de collaboration entre les composantes militaires et civiles de la mission de maintien de la paix, et/ou les organisations locales, sous la forme d'équipes jointes d'évaluation.⁵

La consolidation de la confiance entre les forces armées et les populations locales peut se voir fortement renforcée par l'emploi d'équipes mixtes. Ces équipes peuvent augmenter l'accès aux femmes locales, qui sont souvent plus à l'aise avec les femmes soldats de la paix qu'avec les hommes, en particulier quand il faut communiquer des informations concernant un viol. Ce principe doit aussi servir dans les enquêtes entreprises par les forces armées, car il permettrait de rassurer la population locale, faire baisser la tension et faciliter la communication.

Quand les barrières linguistiques empêchent une communication efficace entre les soldats de la paix et les membres de la population locale, l'emploi d'interprètes locaux, dont des femmes interprètes, peut amplifier le travail de proximité du personnel militaire auprès des femmes et des enfants des populations locales. Le cas échéant, on peut incorporer aussi des interprètes nationaux aux contingents pour faciliter ce travail.

Le contingent guatémalien de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) comprenait deux interprètes, dont la présence, avec celle d'un interprète local, visait un travail de proximité élargi auprès de la population locale, en particulier les femmes, et servait à consolider la confiance entre les forces armées et la population locale.

Les activités relatives aux rapports des Centres d'analyse conjointes de la mission (JMAC) doivent souligner les différences dans les menaces à la sécurité des femmes et des hommes – il faut les assimiler aussi aux besoins prioritaires d'information et aux plans de collecte des JMAC. La coopération entre le JMAC et le groupe pour l'égalité des sexes de la mission, ainsi que la nomination

d'un point focal pour l'égalité des sexes dans le JMAC, peuvent servir à améliorer la sensibilisation aux perspectives de genre. Il est important, par ailleurs, que le personnel du JMAC, le personnel des Centres d'opérations civilo-militaire (JOC), et ceux qui participent aux groupes de liaison militaire consultent les femmes dans leurs activités de liaison avec les populations locales.

Dans l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) au Darfour, Soudan, la collaboration en cours entre la Cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC) et le Groupe pour l'égalité des sexes pour améliorer les opérations d'information soucieuses de la différence des sexes s'est concrétisée par la nomination d'un point focal pour l'égalité des sexes à plein temps pour appuyer ce processus au sein de la JMAC.

Les orientations sur les rapports opérationnels développées par le JOC doivent incorporer les risques sécuritaires aux femmes et aux filles et mettre l'accent sur l'emploi de données ventilées par sexe. Par exemple, si les enlèvements sont fréquents dans la zone d'opération, les renseignements sur le fait que les personnes enlevées soient uniquement des hommes, uniquement des femmes, ou un mélange des deux, peuvent influencer la nature des interventions au niveau tactique pour répondre au problème.

Activités de liaison militaire

L'impact des activités militaires sur les populations civiles est renforcé et amélioré par la liaison avec les autres composantes de la mission, notamment les composantes police, droits de l'homme et égalité des sexes. La planification opérationnelle des activités de liaison doit promouvoir l'application coordonnée des mandats sur la femme, la paix et la sécurité. La coordination pour prévenir les violences sexuelles et protéger les femmes et les filles, par exemple, doit préciser les rôles et les responsabilités pour garantir des réponses efficaces, notamment dans les services de référence à l'intention des victimes, dans les situations où le personnel militaire représente le premier point de contact.

Un point focal pour l'égalité des sexes doit être nommé au quartier général de la mission dans le bureau du commandant des forces pour soutenir les efforts de l'ensemble de la mission dans l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité. Le point focal peut appuyer aussi la liaison avec le groupe

pour l'égalité des sexes et les organisations de femmes locales concernant les activités de coordination civilo-militaire de l'ONU (UN-CIMIC).

La composante militaire de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a élaboré un plan d'action pour l'égalité des sexes et nommé un responsable militaire pour l'égalité des sexes qui coordonne sa mise en œuvre avec le soutien du conseiller pour l'égalité des sexes de la mission. Soixante points focaux pour l'égalité des sexes ont été nommés pour représenter la composante militaire et formés au soutien des activités de sensibilisation aux démarches soucieuses de la différence des sexes et à l'éducation par les paires.

Les activités de l'UN-CIMIC pour promouvoir la consolidation de la confiance auprès de la population locale peuvent se réaliser de manière efficace par moyen de communications entre les forces armées et les organisations de femmes locales dans la zone d'opération. Les projets à impact rapide sont un bon moyen d'engager les femmes locales. Quand les forces armées identifient des projets à impact rapide potentiels qui ciblent les femmes et les filles, il faut en parler avec le groupe pour l'égalité des sexes de la mission, qui peut proposer de l'information et des orientations techniques pour aider la mise en œuvre réussie des projets.

Liste récapitulative : Activités militaires de niveau opérationnel

Activités de protection militaire	
✓	Ajouter aux orientations sur la protection de civils (à l'intention des commandants du niveau tactique) des directions pour adresser les besoins spécifiques de protection des femmes et des filles, avec une concentration sur l'évolution de la situation sur le terrain.
✓	Demander que le personnel militaire du niveau tactique qui est contacté directement par les victimes de violences sexuelles : garantisse la sécurité des victimes ; respecte leur droit à la confidentialité ; et envoie les victimes aux composantes police ou droits de l'homme pour le suivi de leur cas.
✓	Déployer le personnel militaire féminin en soutien des activités de protection des femmes et des filles.
✓	Demander que les femmes agents de la police de l'ONU (UNPOL) et de la police locale se déploient avec les forces armées pour protéger les femmes et les filles, quand le nombre de femmes officiers dans les forces armées est limité.
✓	Tenir des statistiques sur le nombre total des cas de violences sexuelles accueillis par les forces armées.
✓	Assurer la protection initiale des victimes et des témoins qui dénoncent les auteurs d'actes de violence sexuelle et communiquer les cas à l'UNPOL ou aux composantes des droits de l'homme de la mission pour le suivi auprès des autorités nationales.
✓	Entrer en liaison avec les organisations de femmes locales dans la zone d'opération pour renforcer les activités militaires associées à la livraison d'assistance humanitaire.
✓	Incorporer aux plans de sécurité pour la protection de civils et à la planification d'évacuations des orientations sur le renforcement de la protection et du soutien des femmes et des enfants dans les camps et les centres de personnes déplacées internes (PDI) et de réfugiés qui accueillent un grand nombre de civils.
✓	Assurer que le personnel qui a l'expertise de l'égalité des sexes fait partie du personnel essentiel dans la planification d'évacuation.
✓	Respecter les normes de conduite professionnelle les plus élevées et appliquer une politique 'tolérance zéro' à l'égard de l'exploitation sexuelle dans l'exécution de tâches de protection de civils.
Activités de soutien de la sécurité	
DDR	
✓	Pendant la planification opérationnelle des processus DDR, garantir qu'un nombre suffisant d'observatrices militaires sont disponibles pour l'examen des ex-combattantes.
✓	Offrir un logement séparé aux ex-combattantes dans les plans des sites de cantonnement, et assurer leur protection dans les camps.
✓	Collaborer avec le conseiller pour l'égalité des sexes de la mission dans le travail de proximité pour encourager les ex-combattantes à participer aux processus DDR.
✓	Consulter les organisations de femmes dans la planification des programmes de réintégration.

✓	Obtenir l'aide du système de l'ONU et d'autres partenaires pour les services médicaux et psychosociaux proposés aux anciens combattants hommes et femmes, ainsi qu'aux femmes et aux filles associées aux forces combattantes, qui ont pu être victimes de violences sexuelles.
---	---

Sécurité électorale

✓	Incorporer aux plans opérationnels pour la sécurité électorale une évaluation des risques sécuritaires qui peuvent faire obstacle à l'entière participation des femmes ou des hommes dans un scrutin.
✓	Assimiler aux plans de sécurité des élections une évaluation des risques sécuritaires que les candidates risquent d'encourir et des mesures pour les protéger.
✓	Déployer des équipes mixtes de personnel militaire sur les routes qui posent des dangers à la protection des femmes qui doivent voyager aux bureaux de vote pour s'enregistrer ou voter.
✓	Assurer que les femmes enceintes et les femmes avec des petits enfants ont la priorité aux bureaux de vote, avec des queues qui leur sont réservées.

Soutien des forces armées nationales du pays hôte

✓	Conseiller les forces armées nationales du pays hôte sur le recrutement d'un plus grand nombre de femmes.
✓	Soutenir les forces armées nationales dans la réalisation d'un examen des critères de sélection en vue d'éliminer les obstacles et les barrières au recrutement des femmes.
✓	Appuyer les forces armées nationales dans la mise en conformité de leurs politiques de défense avec les engagements mondiaux et nationaux à l'égalité des sexes et aux droits égaux des femmes.
✓	Montrer l'exemple : déployer un personnel militaire féminin qui peut assurer le mentorat des femmes locales dans les forces armées nationales du pays hôte et leur servir de modèles.
✓	Respecter les politiques de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de l'abus des femmes et des filles.
✓	Assimiler les principes de l'égalité des sexes et des droits de l'homme aux programmes de formation des forces de sécurité nationale du pays hôte.
✓	Incorporer des orientations sur la prévention de violences sexuelles et la protection des femmes et des filles de violences sexuelles dans le soutien à la formation proposé aux forces de sécurité nationale.
✓	Encourager les forces de sécurité nationale à créer une cellule/groupe pour l'égalité des sexes pour surveiller et appuyer la mise en œuvre de politiques et d'activités opérationnelles qui tiennent compte de la différence des sexes.

Soutien de la mission

✓	Préparer dans les plans et proposer des logements et des installations sanitaires séparés dans un périmètre convenable, et augmenter ces installations en proportion des augmentations de personnel.
✓	Tenir compte des besoins de la vie privée du personnel militaire masculin et féminin dans la planification des camps de transit.
✓	Assurer l'accès aux services gynécologiques aux femmes soldats de la paix.

- ✓ Préconiser que les PCT fournissent aux officiers femmes et hommes des opportunités égales de nomination aux postes d'appui aux missions, notamment les fonctions humanitaires, logistiques, communications et génie.

Activités de suivi et de contrôle

- ✓ Consulter les femmes locales et les organisations de femmes dans les activités de collecte d'information pour établir une vue d'ensemble de la situation sécuritaire.
- ✓ Consulter les femmes et leur demander de contribuer à la mise en place de mécanismes de contrôle et de commissions conjointes de suivi, et les inviter à siéger dans ces commissions.
- ✓ Employer des équipes conjointes d'évaluation pour définir les routes de patrouille, en consultation avec les femmes locales, et assurer que les routes les plus fréquentées par les femmes ont la priorité appropriée.
- ✓ Déployer des équipes mixtes de personnel militaire dans les activités de suivi et de contrôle.
- ✓ Déployer le personnel féminin en tenu à l'appui de la distribution d'information non confidentielle sur les opérations prévues et les autres activités militaires qui ciblent en particulier les femmes locales.
- ✓ Inclure des femmes interprètes aux groupes d'interprètes locaux qui sont recrutés pour renforcer la communication entre les forces armées et les populations locales.
- ✓ Employer des équipes mixtes d'enquêteurs militaires pour améliorer les contacts avec les populations locales.
- ✓ Consulter, en tant qu'élément des opérations d'information, le conseiller pour l'égalité des sexes de l'opération pour identifier les menaces spécifiques à la sécurité des femmes et des filles.
- ✓ Nommer un responsable de l'égalité des sexes au quartier général de la mission dans le bureau du commandant des forces, et vérifier qu'un point focal pour l'égalité des sexes est nommé à chaque niveau de déploiement.
- ✓ Demander que les équipes JOC et JMAC consultent les femmes locales dans leur travail de proximité avec les communautés locales.
- ✓ Incorporer l'information sur les menaces sécuritaires aux femmes et aux filles dans les rapports présentés aux niveaux opérationnel et tactique.
- ✓ Employer des données ventilées par sexe dans tous les rapports présentés, notamment dans les rapports de situation et les rapports annuels et mensuels.

Activités de liaison militaire

- ✓ Proposer des orientations aux commandants au niveau tactique pour permettre une coordination efficace entre les composantes militaires et police pendant les activités de protection des femmes et des filles.
- ✓ Élargir les activités d'accompagnement militaire aux organismes humanitaires qui assurent la prestation de services aux victimes de violences sexuelles.
- ✓ Consulter les femmes locales et le groupe pour l'égalité des sexes pour identifier des projets à impact rapide qui ciblent les femmes.
- ✓ Inclure des officiers femmes dans les équipes militaires de sensibilisation pour les activités de l'UN-CIMIC.

3. Tâches militaires de niveau tactique

Au niveau tactique, les activités militaires comprennent la traduction de concepts et d'orientations en tâches à réaliser. Parmi elles il y a les activités associées à la protection de civils, les patrouilles, les responsabilités de points de contrôle, le soutien de l'aide humanitaire et l'assistance aux forces de sécurité nationale.

3.1. Objectifs de l'égalité des sexes dans les activités de niveau tactique

- Les responsabilités de patrouille s'appuient sur les contributions des femmes pour améliorer les opérations d'information et aident à faciliter le renforcement de la protection des femmes et des filles.
- Parmi les responsabilités de point de contrôle et de barrage routier il y a les dispositions pour l'exécution de fouilles des femmes et des hommes et l'incorporation des procédures qui tiennent compte de la différence des sexes et des cultures.
- Les tâches de protection, dont la protection de civils, donnent une priorité appropriée à la réponse aux soucis particuliers de protection des femmes et des filles.
- Les tâches de sécurité, dont le DDR, ainsi que le soutien aux élections et des forces de sécurité nationales, tiennent compte de l'impact sur les femmes et de leur rôle dans et contribution à ces processus.
- Le suivi et le contrôle évaluent les différences dans les risques sécuritaires auxquels les hommes et les femmes font face, et les femmes sont consultées pendant les opérations d'information.
- Les tâches de liaison militaire sont exécutées par des équipes mixtes et adressées à la fois aux femmes et aux hommes de la population locale.

Il suit une présentation plus détaillée des considérations relatives à la différence des sexes dans chacun des objectifs ci-dessus, avec une liste récapitulative à la fin de la section.

3.2. Considérations relatives à la différence des sexes dans les tâches de niveau tactique

Responsabilités de patrouille

Les responsabilités de patrouille donnent l'occasion d'engager la communauté locale en soutien des opérations d'information. Il est important de consulter



▲ Gardienne de la paix ghanéenne en patrouille à Buchanan, Liberia. Avril 2009.
Photo ONU de Christopher Herwig.

les femmes et les hommes de la population locale pendant cette tâche pour garantir une meilleure vue de l'ensemble de la situation locale. A titre d'exemple, dans l'exécution d'activités à l'extérieur, telles que la recherche de l'eau et du bois, ainsi que les activités commerciales, les femmes peuvent observer directement les mouvements et les actions qui affectent l'environnement sécuritaire. Cette information peut aider les soldats de la paix à améliorer leur compréhension de l'environnement sécuritaire et aussi leurs interventions.

Les activités des femmes à l'extérieur peuvent les exposer aussi à des dangers précis à la sécurité, tels que les attaques, l'enlèvement et le viol. Par conséquent, il faut consulter la population locale pendant la planification et l'identification des routes et des horaires de patrouille, pour renforcer la sécurité des femmes. L'emploi d'équipes mixtes pour les patrouilles à pied sur les routes fréquentées par les femmes et les filles est une autre stratégie efficace pour élargir le travail de proximité auprès des populations locales.

Le déploiement d'équipes mixtes peut entraîner une meilleure interaction militaire-communauté et éliminer la méfiance entre les forces armées de l'ONU et la communauté locale. Il peut, par exemple, écarter la peur d'exploitation et d'abus sexuels des femmes et des filles de la population locale par les soldats de la paix.

Responsabilités des points de contrôle et des barrages routiers

Dans la création d'un environnement sûr, il est important que les soldats de la paix comprennent le rôle complexe des femmes dans un conflit, aussi bien le rôle de combattantes (volontaires ou forcées) que de victimes. Les soldats de la paix doivent faire attention aux situations où les groupes armés se servent de 'mules' pour faire passer des matériaux illicites à travers les points de contrôle. Quand les soldats de la paix communiquent avec les femmes, il est important que des femmes officiers, ou en l'absence de celles-ci, des femmes de l'UNPOL ou de la police locale, soient présentes pour communiquer avec les femmes locales. Les interactions entre les hommes officiers militaires et les femmes locales, quand elles ont lieu aux points de contrôle, doivent se baser sur le respect des femmes et sur le respect des codes de conduite établis de l'ONU. Les installations des points de contrôle/barrages routiers doivent, par ailleurs, être construites de manière à satisfaire les besoins de détention séparée des hommes et des femmes.

Tâches de protection

Dans certaines zones d'opération, où l'UNPOL ou la police locale ne sont pas présentes, les forces armées doivent se charger de l'application des lois ou de la protection, et elles doivent donc communiquer avec les populations locales, notamment les femmes et les filles. Si les cas de viol de femmes et de filles sont nombreux, il est nécessaire de garantir que les victimes puissent aborder et demander le soutien de la première personne contactée dans la mission de maintien de la paix. Cette personne fait parfois partie des forces armées. Les femmes victimes de violences sexuelles qui se méfient de la police locale peuvent contacter en première instance les forces armées. Dans de tels cas, le personnel militaire doit savoir traiter la réponse initiale. De même, les forces armées sont parfois le premier point de contact des victimes de violences domestiques, dans les cas où ils proposent des services médicaux.

Dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en 2006, les forces armées ont assuré l'escorte de dispensaires mobiles qui assistaient les victimes de violences sexuelles dans les zones isolées et non sécurisées de Sud-Kivu dans la région orientale de la République démocratique du Congo (RDC).

Quand les soldats de la paix proposent de l'assistance humanitaire, il est essentiel de comprendre les rapports de pouvoir dans la communauté et dans les ménages pour garantir que les femmes ont un accès égal à l'aide alimentaire et que les besoins particuliers des femmes – par exemple, des femmes enceintes, des femmes avec de jeunes enfants, et les femmes âgées – bénéficient d'une considération égale dans la distribution de la nourriture. De même, si les forces armées participent à la création d'abris et de camps pour les populations déplacées, les risques sécuritaires particuliers aux femmes et aux filles doivent être incorporés au plan des camps et des installations en vue de minimiser les dangers.

Le contingent brésilien de MINUSTAH à Bel Air, un district de Port-au-Prince, s'est uni à la police nationale haïtienne pour assurer la surveillance et pour aider les femmes à transporter leurs provisions alimentaires de manière sûre après la distribution, après avoir appris que les femmes étaient souvent victimes de voleurs locaux.

Tâches de soutien de la sécurité

Conformément aux orientations proposées dans les commandes opérationnelles, les commandants de niveau tactique doivent s'assurer que l'exécution des tâches de soutien inclut l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité.

DDR : dans la réalisation des tâches associées à la DDR, les commandants de niveau tactique doivent s'assurer que les observatrices militaires conduisent l'examen des ex-combattantes et que les procédures d'examen respectent la confidentialité des femmes et des filles. Les ex-combattantes doivent disposer aussi d'installations séparées aux sites de cantonnement et il faut prendre des dispositions pour la sécurité adéquate des femmes pendant le cantonnement, en particulier à l'égard des soucis de protection des femmes enceintes et allaitantes.

La collaboration entre les soldats de la paix et les organisations de femmes locales peut améliorer la mise en œuvre des programmes DDR en permettant une communication plus ciblée avec les femmes et les filles ex-combattantes et avec les femmes associées aux forces combattantes. La collaboration des organisations de femmes peut appuyer les activités de collecte d'information

par rapport aux caches d'armes stockées ou transportées de manière illégale dans la communauté.

Élections : la sécurité assurée par les soldats de la paix pendant les élections peut aider à prévenir la violence et l'intimidation dont les électeurs sont parfois la cible. Dans ces situations, les femmes peuvent hésiter à participer au processus électoral par peur d'intimidation. En identifiant les routes de patrouille pour la sécurité électorale, les soldats de la paix doivent consulter les femmes pour faciliter le passage sécurisé aux bureaux d'enregistrement et de vote, et déployer des équipes mixtes sur ces routes pour permettre une communication aisée entre les forces armées et les femmes locales.

Soutien des forces nationales de sécurité : au niveau tactique, les tâches de soutien associées à la réforme et la restructuration des forces militaires nationales comprennent l'assistance à la vérification des nouvelles recrues. Dans ce processus, les soldats de la paix, en collaboration avec le bureau pour l'égalité des sexes de la mission et les organisations de femmes locales doivent promouvoir un travail de proximité ciblé pour encourager les femmes à participer aux forces nationales de sécurité. Les commandants de niveau tactique doivent aussi entrer en liaison avec les autres composantes appropriées d'une mission de maintien de la paix pour garantir que le processus d'examen des nouvelles recrues exclut des forces nationales de sécurité toutes les personnes impliquées dans les actes de viol et dans d'autres crimes sérieux pendant le conflit.

Les soldats de la paix au niveau tactique peuvent servir de mentor et de modèle pour leurs homologues des services de sécurité nationale, en respectant les niveaux les plus élevés de professionnalisme et en préconisant les valeurs de l'égalité des sexes et de la non discrimination. Parmi les voies du mentorat il y a le soutien à la formation et l'application d'une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle des femmes locales et du harcèlement sexuel des femmes militaires. De même, les soldats de la paix peuvent promouvoir une attitude positive à l'égard des femmes dans les forces armées et respecter les normes relatives à la non discrimination, à l'égalité des droits et au respect des femmes – ces valeurs essentielles servent de guide au traitement des femmes dans les services de sécurité nationale.

Tâches de suivi et de contrôle

Au niveau tactique, les tâches de suivi et de contrôle des soldats de la paix donnent l'occasion de consulter les femmes et les hommes de la population

locale dont les perspectives peuvent donner une analyse plus compréhensive des situations. La consultation des femmes locales sera renforcée par l'extension des patrouilles, y compris les patrouilles à pied, aux zones où les femmes font la plupart de leurs activités quotidiennes, telles que les marchés et les installations et les centres communautaires. La présence de personnel militaire féminin dans le suivi et la vérification est aussi un atout. Et l'emploi de femmes locales en tant qu'indicatrices ou interprètes peut aussi rendre le travail de proximité plus efficace.

Les rapports sur les tâches de suivi et de contrôle au niveau tactique doivent souligner les différences claires entre les menaces à la sécurité des hommes et des femmes. Les rapports doivent employer des données ventilées par sexe pour donner une compréhension plus détaillée de la situation et permettre des réponses et des interventions militaires plus efficaces.

Tâches de liaison militaire

Au niveau tactique, les activités de liaison des soldats de la paix doivent renforcer les normes de niveau stratégique de coopération avec les composantes de la mission, les partenaires humanitaires des organisations locales/régionales, dont les organisations de femmes.

Il est nécessaire de nommer des points focaux pour l'égalité des sexes au niveau tactique pour renforcer et appuyer le travail des conseillers militaires pour l'égalité des sexes au niveau opérationnel. Le point focal militaire doit assurer la liaison avec ses homologues de la police pour garantir la régularité du processus de transfert dans les situations où les femmes et les filles sont victimes de violences sexuelles ou d'autres formes de violence basée sur le sexe. Les coordonnées des points focaux militaires pour l'égalité des sexes doivent être communiquées aux organisations de femmes qui, à leur tour, peuvent les contacter à tout moment pour partager des renseignements sur les soucis sécuritaires des femmes.

Quand les forces armées assurent les services médicaux pour les victimes de violences, il est important d'établir des dispositifs de coordination avec les organisations humanitaires internationales qui sont prestataires de services pour les victimes de violence et les encourager à faire le suivi dans les maisons des victimes après le traitement par les soldats de la paix.

Les activités militaires de sensibilisation doivent inclure la mise en œuvre de projets à impact rapide qui permettent la participation des femmes aux

processus de paix. Selon les besoins, ces activités peuvent aussi soutenir la police et les autres composantes de la mission dans la diffusion de l'information aux femmes locales sur leurs droits. C'est utile en particulier dans les zones isolées, où les forces militaires sont parfois les seuls soldats de la paix présents. Les équipes mixtes de personnel militaire doivent être déployées au niveau tactique pour élargir le travail de proximité des forces armées auprès des populations locales.

Le contingent bolivien de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) avec des femmes officiers à sa tête, a réalisé une collaboration réussie avec une organisation non gouvernementale (ONG) locale pour nettoyer un secteur de Cite Soleil, distribuer de l'eau à la population locale et présenter des leçons de bonne hygiène à la communauté.

Liste récapitulative : Tâches militaires de niveau tactique

Responsabilités de patrouille

- ✓ Employer des équipes mixtes pour la consultation des femmes et des hommes de la communauté locale pendant les activités de collecte d'information.
- ✓ Identifier les routes et les horaires de patrouilles en consultation avec les femmes et les hommes locaux, à l'aide d'équipes mixtes.
- ✓ Surveiller les tendances des mouvements de la population locale, notamment les femmes et les filles, et modifier les plans de patrouille pour assurer au maximum la sécurité des civils.
- ✓ Employer des patrouilles à pied et conjointes sur les routes fréquentées par les femmes et les filles.
- ✓ Déployer des équipes mixtes dans la sensibilisation des femmes et des hommes.
- ✓ Renforcer les patrouilles d'équipes mixtes dans les zones avec un nombre élevé de cas de violence contre les femmes.

Responsabilités de point de contrôle et de barrage routier

- ✓ Garantir la présence de femmes agents (UNPOL ou police locale) en l'absence de femmes soldats pour communiquer avec les femmes locales aux points de contrôle.
- ✓ Préparer des cabines séparées pour les fouilles des femmes et des hommes.
- ✓ Respecter les codes établis de conduite de l'ONU pendant l'interaction avec les femmes aux points de contrôle et maintenir un comportement respectueux des femmes.
- ✓ Organiser des zones séparées de détention des femmes et des hommes aux points de contrôle et aux barrages routiers.

Tâches de protection

- ✓ Déployer des équipes mixtes de personnel militaire aux activités de soutien pour la protection des femmes et des filles.
- ✓ Assurer la sécurité des victimes de violences sexuelles ou domestiques pour lesquelles le personnel militaire est le premier contact dans la mission de maintien de la paix.
- ✓ Respecter la confidentialité de la personne affectée et leur famille, et respecter les souhaits, les droits et la dignité de la victime.
- ✓ Accompagner les victimes de violences sexuelles à l'UNPOL ou aux composantes civiles, telles que le bureau des droits de l'homme, pour le suivi du cas, l'enregistrement approprié de l'incident et la liaison avec la police nationale.
- ✓ Consulter les organisations de femmes locales dans la mise en œuvre de tâches de livraison de l'assistance humanitaire et garantir un accès juste et équitable des femmes à l'aide.

✓	Prêter une attention particulière aux secteurs vulnérables de la population, dont les personnes âgées, les femmes enceintes et allaitantes, dans la distribution alimentaire.
✓	Renforcer les patrouilles depuis les sites de distribution alimentaire aux maisons pour donner un passage sûr aux femmes et aux filles.
✓	Employer des dispensaires mobiles avec un personnel féminin à l'appui de la sensibilisation de la communauté locale dans la prestation d'assistance médicale.

Tâches de soutien à la sécurité

DDR

✓	Garantir que le personnel militaire féminin effectue l'examen des ex-combattantes.
✓	Respecter la confidentialité et les droits des femmes et des filles pendant la vérification.
✓	Prévoir des installations séparées et une protection adéquate des femmes pendant le cantonnement, et répondre aux priorités de protection spécifiques des femmes enceintes et allaitantes.
✓	Collaborer avec les organisations locales de femmes à l'égard des programmes ciblés de sensibilisation pour encourager les femmes et les filles ex-combattantes à se faire connaître.
✓	Inclure les femmes et les filles dans les groupes consultés dans la collecte d'information sur le mouvement et le stockage des armes dans la communauté.

Elections

✓	Consulter les femmes locales pour identifier les routes de patrouille pour renforcer la sécurité électorale.
✓	Déployer des équipes mixtes de personnel militaire pour assurer la sécurité électorale.

Soutien des forces de sécurité nationale

✓	Collaborer avec les organisations de femmes et les autres parties prenantes pendant les activités de sensibilisation pour encourager les femmes à se présenter aux forces de sécurité nationale.
✓	Travailler en coopération avec les composantes pertinentes des missions de maintien de la paix pour surveiller et conseiller les procédures de vérification dans le recrutement, pour garantir que l'entrée aux forces de sécurité nationale est refusée aux individus impliqués dans le viol et d'autres crimes graves.
✓	Déployer des forces mixtes de formation et de mentorat pour servir de modèle.
✓	Mettre l'accent sur une politique de tolérance zéro des actes d'exploitation sexuelle des femmes et des filles et de harcèlement sexuel dans le soutien à la formation et du mentorat.
✓	Incorporer les principes de l'égalité des sexes et des droits de l'homme aux programmes de formation des forces de sécurité nationale.
✓	Inclure dans les programmes de formation des forces de sécurité nationale, des normes et des stratégies de protection pour orienter la protection des femmes et des filles de violences sexuelles.

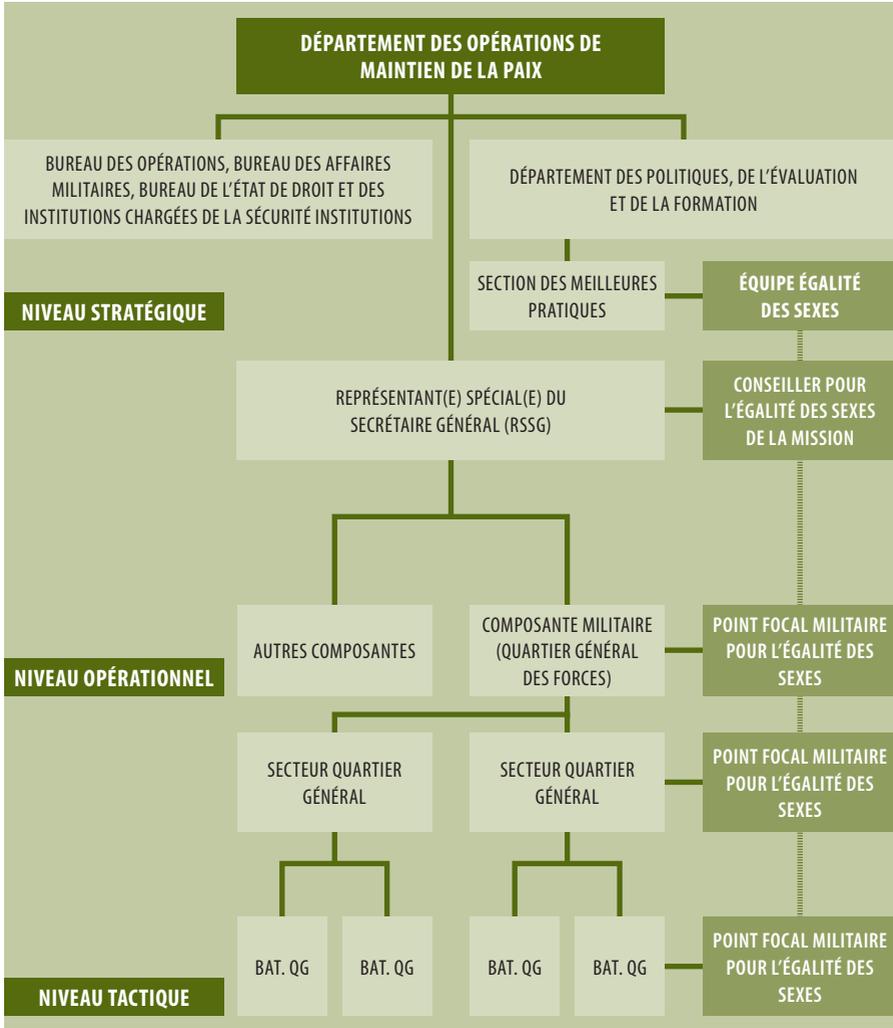
Tâches de suivi et de contrôle

✓	Effectuer des patrouilles, dont des patrouilles à pied, dans les zones où les femmes et les filles sont les plus présentes dans leurs activités quotidiennes.
✓	Garantir l'emploi d'équipes militaires mixtes dans les missions de suivi et de contrôle.
✓	Engager des indicatrices locales et des femmes interprètes pour améliorer la sensibilisation des femmes locales.
✓	Développer dans les rapports les différences des risques sécuritaires auxquels les femmes et les hommes sont confrontés et présenter les tendances dans les incidences de violences sexuelles contre les femmes et les filles, le cas échéant.
✓	Employer des données ventilées par sexe dans tous les rapports.

Tâches de liaison militaire

✓	Nommer des points focaux militaires pour l'égalité des sexes au niveau tactique pour faciliter la liaison avec les points focaux homologues locaux au niveau opérationnel et avec les points focaux police pour l'égalité des sexes.
✓	Distribuer les coordonnées des points focaux militaires pour l'égalité des sexes aux organisations de femmes locales pour améliorer les liaisons.
✓	Établir une liaison avec les organisations humanitaires qui proposent un soutien aux victimes de violences sexistes pour renforcer les services de références et le soutien aux victimes.
✓	Fournir des escortes militaires à la demande des organismes humanitaires prestataires de services aux victimes de violences sexuelles dans les zones isolées affectées par le conflit, en l'absence d'escortes de la police.
✓	Identifier et appuyer la mise en œuvre des projets à impact rapide qui engagent les femmes et font avancer leur autonomisation.
✓	Assister les composantes police, égalité des sexes et les autres composantes de la mission dans la diffusion d'information aux femmes locales, notamment les campagnes de prévention de violences sexuelles.
✓	Déployer le personnel militaire féminin au niveau tactique à l'appui du travail de proximité.

Conseiller/Point Focal Militaire pour l'Égalité des Sexes : Structure Générique



Note :

Il revient au conseiller pour l'égalité des sexes de la mission de prévoir les orientations et les directions stratégiques globales à l'appui de l'intégration de démarches soucieuses de l'égalité des sexes au travail des différentes composantes d'une mission de maintien de la paix. En tant qu'élément de ce processus, les conseillers pour l'égalité des sexes proposent un soutien technique, notamment en termes de formation, au travail des responsables/points focaux pour l'égalité des sexes qui agissent dans les différentes composantes de la mission.

Le conseiller ou le point focal militaire pour l'égalité des sexes est responsable du soutien de l'intégration de démarches soucieuses de l'égalité des sexes au travail de la composante militaire des missions de maintien de la paix. Le conseiller ou le point focal militaire pour l'égalité des sexes doit travailler en collaboration avec le conseiller pour l'égalité des sexes de la mission dans l'exécution de ses tâches.

ANNEXE 1

Termes de référence modèles à l'intention du conseiller militaire pour l'égalité des sexes et les points focaux militaires pour l'égalité des sexes dans les missions de maintien de la paix de Nations Unies

Le conseiller militaire pour l'égalité des sexes a la responsabilité de coordonner et d'orienter l'application des mandats du Conseil de sécurité sur la femme, la paix et la sécurité dans le travail des composantes militaires de maintien de la paix des Nations Unies.

1. Conseiller militaire pour l'égalité des sexes

Sous la direction du commandant des forces, le conseiller militaire pour l'égalité des sexes soutiendra l'application aux niveaux opérationnel et tactique des mandats sur la femme, la paix et la sécurité, dans le cadre plus large du mandat de maintien de la paix. Il/elle sera appuyé dans cette fonction par le conseiller pour l'égalité des sexes de la mission, qui assurera une direction substantive dans l'intégration d'une perspective de genre au mandat global de la mission.

Parmi les tâches précises il y a :

- a) Proposer des conseils au commandant des forces et à la haute direction militaire sur les stratégies d'application efficace des mandats en vigueur sur la femme, la paix et la sécurité dans la composante militaire.
- b) Surveiller l'assimilation des priorités sécuritaires des femmes et des hommes locaux dans l'analyse et l'évaluation d'information, pour contribuer à la planification et à l'exécution de tâches par le commandant des forces dans la zone d'opération.

- c) Surveiller et soutenir la formation relative à l'égalité des sexes pour tous les soldats de la paix.
- d) Surveiller et soutenir la préparation des rapports et l'emploi de données ventilées par sexe pour faciliter la planification des opérations militaires.
- e) Collaborer avec le conseiller militaire pour l'égalité des sexes pour identifier et appuyer la mise en œuvre de projets de coordination civilo-militaires (CIMIC) qui ciblent les femmes et les filles.
- f) Établir et entretenir des contacts avec les organisations de femmes dans la zone d'opération en soutien des activités militaires de sensibilisation, en conjonction avec le conseiller pour l'égalité des sexes de la mission.
- g) Surveiller l'application par les soldats de la paix des orientations sur la protection des femmes et des filles de violences sexuelles, conformément au mandat de la mission.
- h) Superviser la consolidation des bonnes pratiques relatives à l'application des mandats en vigueur sur la femme, la paix et la sécurité par les soldats de la paix.
- i) Représenter la composante militaire dans l'équipe spéciale pour la parité des sexes au niveau de la mission, et dans les groupes de travail interorganisations appropriés.
- j) Surveiller et conseiller sur les besoins opérationnels de personnel féminin aux niveaux opérationnel et tactique.
- k) Donner des orientations et du soutien aux points focaux militaires pour l'égalité des sexes au niveau tactique.

2. Points focaux pour l'égalité des sexes :

Avec les conseils de l'officier supérieur d'état-major au quartier général des forces et des chefs d'équipe sur les sites d'équipe, et avec les orientations techniques du conseiller militaire pour l'égalité des sexes au quartier général des forces, le point focal pour l'égalité des sexes a la responsabilité de soutenir l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité dans les activités des soldats de la paix au niveau tactique.

Parmi les tâches précises il y a :

- a) Conseiller le commandant pour faire avancer l'application des mandats sur la femme, la paix et la sécurité dans les tâches militaires de maintien de la paix au niveau tactique.

- b) Sensibiliser les bataillons aux questions liées à la différence des sexes et préconiser l'intégration d'une perspective de genre aux activités militaires pour améliorer l'efficacité opérationnelle.
- c) Surveiller et soutenir la formation relative à l'égalité des sexes pour tout le personnel militaire.
- d) Surveiller et soutenir la préparation de rapports qui tiennent compte de la différence des sexes et l'emploi de données ventilées par sexe dans les processus de planification des opérations militaires au niveau tactique.
- e) Consulter les femmes locales de façon régulière pour identifier les risques précis à la sécurité des femmes et des filles.
- f) Établir et entretenir des contacts avec les organisations de femmes dans la zone d'opération et appuyer les activités militaires de sensibilisation.
- g) Soutenir l'identification et la mise en œuvre de projets CIMIC qui ciblent les femmes et les filles.
- h) Surveiller l'application des orientations pour promouvoir la création d'environnements de travail au niveau tactique pour le personnel militaire masculin et féminin qui tiennent compte de l'égalité des sexes, conformément aux normes établies de l'ONU, par rapport aux logements, à la sûreté et la sécurité, les soins premiers et la santé.
- i) Maintenir une communication régulière avec le Conseiller militaire pour l'égalité des sexes au quartier général des forces.
- j) Entrer en liaison, selon les besoins, avec les autres sections de la mission de maintien de la paix sur le terrain (telles que les droits de l'homme et les affaires civiles) et avec les organismes de l'ONU quand ils sont présents. ■

TERMES ET DÉFINITIONS

Genre : Ce terme fait référence à l'éventail des attributs et des opportunités offerts par la société selon le sexe. Ces attributs, opportunités et relations entre les sexes sont des constructions sociales et s'acquièrent à travers un processus de socialisation. Ils peuvent varier d'une culture à l'autre et définissent les identités, statuts, rôles, responsabilités et rapports de pouvoir parmi les membres d'une société ou d'une culture. Ils peuvent changer selon le contexte temporel ou spatial et ne sont pas innés ou fixes. Le genre définit les relations de pouvoir au sein de la société et détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez les femmes et les hommes dans un contexte donné.

Bureau du Conseiller spécial pour l'égalité des sexes (OSAGI), www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm.

Sexe : ce terme fait référence aux attributs biologiques des hommes et des femmes. Ces traits sont congénitaux et les différences se limitent aux fonctions physiologiques de reproduction.

Égalité des sexes (égalité entre hommes et femmes) : ce terme fait référence à l'égalité de droits, de responsabilités et d'opportunités des femmes et des hommes, des filles et des garçons. L'équité entre les sexes ne signifie pas que les femmes et les hommes seront semblables mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas de leur sexe. L'équité entre les sexes implique que les priorités, les intérêts et les besoins à la fois des femmes et des hommes seront pris en considération, reconnaissant ainsi la diversité de différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité entre les sexes n'est pas une question qui s'adresse uniquement aux femmes mais elle devrait concerner et engager pleinement les hommes autant que les femmes. On considère que l'égalité entre les femmes et les hommes relève à

la fois des droits de la personne et est une condition préalable et un indicateur pour un développement durable centré sur l'individu.

Bureau du Conseiller spécial pour l'égalité des sexes (OSAGI), www.un.org/womenwatch/osagi/concepts-and-definitions.htm

Intégration de la perspective de genre : «Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes».

Conclusions concertées du Conseil économique et social sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, 1997

Parité des sexes : ce terme fait référence à la représentation égale des hommes et des femmes à tous les niveaux d'emploi. L'Assemblée Générale de l'ONU a réaffirmé le besoin urgent d'atteindre le but d'une distribution 50/50 des sexes dans toutes les catégories de poste au sein de l'organisation. Arriver à la parité du personnel et créer un environnement de travail favorable à la diversité des effectifs renforcent l'efficacité des politiques et des programmes et permet à l'ONU de mieux servir la population dans son ensemble.

Protection : englobe toutes les activités qui visent à garantir le respect total des droits de des individus – femmes, hommes, filles et garçons – en conformité avec l'esprit et la lettre des provisions de la jurisprudence sur les droits de la personne, le droit humanitaire et le droit des réfugiés. Les activités de protection cherchent à créer un environnement de respect de la dignité humaine, de prévention de modes d'abus ou la mitigation de leurs effets immédiats, et de retour à la dignité par les réparations, la restitution et la réhabilitation.

Violence fondée sur le sexe : Le terme de violence fondée sur le sexe est utilisé pour distinguer la violence habituelle de la violence dirigée contre des individus ou des groupes d'individus sur la base de leur genre ou de leur sexe. Elle englobe les actes qui infligent des tourments ou des souffrances

d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou autres privations de liberté. Bien que les femmes, les hommes, les garçons et les filles puissent être victimes de la violence fondée sur le sexe, les femmes et les filles restent les principales victimes.

Onzième session du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), Recommandation 19, paragraphe 6

Violence sexuelle : la violence sexuelle se manifeste quand « L'auteur a commis un acte de nature sexuelle sur une ou plusieurs personnes ou a contraint ladite ou lesdites personnes à accomplir un tel acte par la force ou en usant à l'encontre de ladite ou desdites ou de tierces personnes de la menace de la force ou de la coercition, telles que celles causées par la menace de violences, contrainte, détention, pressions psychologiques, abus de pouvoir, ou bien à la faveur d'un environnement coercitif, ou encore en profitant de l'incapacité desdites personnes de donner leur libre consentement. »

Éléments des crimes de la Cour pénale internationale ■

RÉFÉRENCES

Références normatives ou supérieures

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 1979.

Conclusions adoptées d'un commun accord du débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, 1997.

Déclaration du président du Conseil de sécurité de l'ONU sur la femme, la paix et la sécurité 2001 (S/PRST/2001/31), 2002 (S/PRST/2002/32), 2004 (S/PRST/2004/40), 2005 (S/PRST/2005/52) et (S/PRST/2006/42).

Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) sur la femme, la paix et la sécurité.

Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) et 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés.

Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1265 (1999), 1296 (2000) et 1674 (2006) sur la protection de civils dans les conflits armés.

Références connexes

Principes directeurs du DOMP/DAM pour l'intégration d'une perspective de genre au travail des la police des Nations Unies dans les missions de maintien de la paix ■

SUIVI ET APPLICATION

Le Bureau des affaires militaires et le Groupe pour l'égalité des sexes du DOMP auront la responsabilité du suivi et de l'évaluation des principes directeurs pour *Intégrer une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix*. Le Bureau des affaires militaires préparera une stratégie de mise en œuvre à l'appui du suivi des principes directeurs après leur adoption.

Les points focaux militaires pour l'égalité des sexes auront un rôle important à jouer dans le suivi de la mise en œuvre. Il revient à la direction des composantes militaires des missions de maintien de la paix de l'ONU de surveiller le respect de ces principes directeurs.

Dans les trois mois qui suivent l'émission de ces principes directeurs, les composantes militaires des missions de maintien de la paix des l'ONU devront soumettre au DOMP une procédure opérationnelle permanente sur l'intégration d'une perspective de genre aux opérations militaires de leurs missions respectives.

Une fois approuvés, ces principes directeurs seront testés sur le terrain pendant deux ans, après quoi ils seront révisés et mis à jour pour incorporer les enseignements tirés dans les nouveaux développements du maintien de la paix qui concernent le rôle des soldats de la paix. ■

NOTES DE FIN

- 1 Dans ce document, les références aux femmes et aux filles impliquent pour la plupart les femmes et les filles dans les pays sortant de conflit qui accueillent une mission de maintien de la paix. Les femmes membres du personnel militaire qui participent au maintien de la paix sont en général appelées le personnel militaire féminin dans ce document.
- 2 Les principes directeurs défendent les principes de l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités pour les femmes, les hommes, les garçons et les filles en tant que fondement des efforts en vue de l'égalité des sexes. En même temps, un accent particulier est mis sur les priorités sécuritaires et les droits des femmes et des filles dans l'ensemble des principes directeurs, en conformité aux provisions des Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité, qui reconnaissent que les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnée par les conflits et sont la cible de violences sexuelles dans les situations de conflit.
- 3 L'absence de ces provisions ne doit pas empêcher le déploiement de femmes sur le terrain.
- 4 Les équipes mixtes font référence au déploiement commun du personnel militaire masculin et féminin.
- 5 C'est-à-dire, les opérations jointes militaires et civiles.